



Dans ce numéro



EMPLOI

13 postes vacants

4



CONSEIL D'ETAT

Les décisions de la quinzaine

6



MEMENTO

Le château de Coppet

8



ACTUEL

Baptême du SPOP



GILLES SIMONDI

Le collègue Fréminet accueillait le 27 avril dernier les collaborateurs du nouveau Service de la population pour une fête d'inauguration. A cette occasion, Nicolas Bongard, responsable de l'ENP, Frédéric Chevallay, chef de service du SPOP et Claude Ruey, conseiller d'Etat (de g. à dr.) ont rendu hommage à tous ceux qui ont œuvré pour sa création.

Page 3

Votation du 21 mai sur le fonds de péréquation EtaCom

Le Conseil d'Etat rectifie

Constatant que des affirmations contraires à la vérité ont été répandues dans la population par un comité référendaire disposant de moyens importants, le Conseil d'Etat a décidé d'intervenir pour rétablir les faits. C'est une démarche inhabituelle, dictée par une situation exceptionnelle.

Le but du gouvernement est de permettre aux citoyennes et citoyens vaudois de se forger leur opinion librement, en disposant d'une vue claire des enjeux, fondée sur une information aussi exacte et objective que possible. Il n'a donc pas cherché à

contrer les arguments des opposants à la nouvelle péréquation intercommunale, mais à rétablir, point par point, la réalité des textes et des chiffres là où l'«information» diffusée par le comité référendaire était de nature à induire les citoyens en erreur.

A cet effet, le Conseil d'Etat a convoqué une conférence de presse exceptionnelle mercredi passé. La liste des affirmations inexactes et leur rectification est également publiée dans la *Feuille des Avis officiels*. Et dans *La Gazette*.

Page 2

«I LOVE YOU» à l'Etat de Vaud

Le 4 mai au matin, nombre d'utilisateurs de l'administration cantonale recevaient une déclaration d'amour électronique «I LOVE YOU» dans leur messagerie. Ce mot doux, généralement envoyé par un correspondant connu, contient en fait un virus attaché qui, une fois ouvert, détruit les fichiers images et sons du poste de travail. Exploitant les messageries Microsoft des utilisateurs infectés, il se propage automatiquement à une vitesse fulgurante dans le monde entier. Par contre, son mécanisme de piratage des mots de passe n'a pas fonctionné, grâce à la mise hors service d'un site aux Philippines.

En début d'après-midi, l'Office de la sécurité informatique (OSIC) lançait une alerte généralisée sur le mode adopté avec succès lors de l'attaque du virus MELISSA en 1999. La réaction rapide des responsables informatiques, même avant l'alerte, et leur étroite collaboration avec l'OSIC ont contribué à limiter l'impact. Heureusement, Lotus Notes, la principale messagerie de l'Etat, ne redistribuait pas le virus.

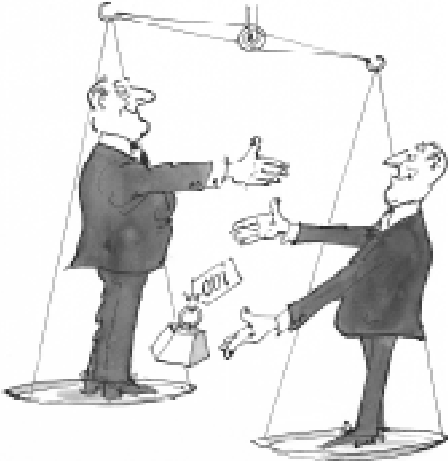
L'évaluation globale des impacts dans l'administration est en cours et le suivi des nouvelles variantes du virus se poursuit. Toutefois, les dégâts sont limités et aucun service n'a connu d'arrêt de fonctionnement.

«I LOVE YOU» confirme nos recommandations déjà publiées (voir *La Gazette* Nos 37 et 58):

- 1) N'utilisez l'internet et la messagerie électronique que pour des raisons professionnelles.
- 2) Ne démarrez pas de documents attachés à des courriers électroniques qui n'ont pas de raisons professionnelles claires.
- 3) Dans le doute, transmettez-le à vos responsables informatiques, à l'OSIC et informez vos supérieurs. Puis effacez le message!

*Philippe Christe,
chef de l'Office de la sécurité
informatique de l'Etat de Vaud*





Référendum sur le fonds de péréquation EtaCom La rectification du Conseil d'Etat

Le 21 mai prochain, nous voterons sur le fonds de péréquation destiné à réduire les disparités entre communes. Face à certaines affirmations inexactes avancées par le comité référendaire, le Conseil d'Etat rectifie point par point.

PETITES ANNONCES

A louer: appartement de 135 m², plus mezzanine, à Ovronnaz (station thermale). De mai à novembre, location pour 7 mois, au mois ou à la quinzaine. En hiver, location à la semaine. Bon prix. Tél. 021/636 01 58 (le soir) ou 021/316 72 44 (la journée).

A vendre: voiture Opel Corsa 1.4 année 1998, 30'000 km, toutes options (climatisation, radio-cd, double airbags, vitres et rétroviseurs électriques, etc.), jantes alu, pneus été et hiver. Prix: 13'000.- à discuter. Tél: 079/430 25 87.

A vendre matériel d'occasion: Notebook Toshiba Tecra 750CDT (3ans). CD-ROM interne, écran 13" couleur TFT, modem intégré, système audio 16 bit. Windows 95 ou 98. Prix: Fr. 1300.-
Agenda électronique PSION S5 avec Natel ERICSSON SH 888. Ce duo permet de se connecter à Internet sans câble, de surfer ou de lire ses e-mails. Prix: Fr. 300.-
Renseignements: Marco Benedetti 021/316 41 94; marco.benedetti@chancellerie.vd.ch

La Gazette

Journal de la fonction publique vaudoise

Editeur: Etat de Vaud.
Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.
Rédaction: Dominique Guindani, Laurent Kleiber, Anouk Farine, Isabel Balitzer Domon, Joël Christin, Françoise Cottet, Jacqueline Decurnex, Chantal Epiney, Catherine Lavanchy.
Ligne graphique: Fabio Favini.
Impression: Presses centrales Lausanne.
Toute correspondance est à adresser à La Gazette, place du Château 6, 1014 Lausanne.
Téléphone 021/ 316 40 50
Fax 021/ 316 40 52
E-mail La.Gazette@chancellerie.vd.ch

Les électrices et électeurs vaudois sont appelés, le 21 mai prochain, à se prononcer sur l'instauration d'un fonds de péréquation directe horizontale entre communes (Loi sur les communes, art. 140 b).

Arguments favorables et défavorables au projet sont avancés de part et d'autre, comme il est de règle en démocratie.

Le Conseil d'Etat constate toutefois que la campagne se base partiellement sur des faits inexacts qui tendent à dénaturer le projet soumis au vote, voire portent sur des éléments sans rapport avec l'objet du scrutin.

Un débat politique sain doit reposer sur une information complète et claire des électeurs. C'est pourquoi le Conseil d'Etat se voit obligé de procéder à cette rectification (*en italique ci-après, les principales affirmations appelant rectification*).

Sommes transférées

Il est prétendu que la péréquation financière nécessaire au rééquilibrage des disparités communales porterait sur la somme démesurée de 218 millions.

C'est faux.

Seuls 46 millions sont transférés des communes favorisées aux communes à capacité financière faible. Ils représentent 3% seulement des impôts actuellement prélevés par les communes.

Flux et reflux

Il est prétendu que la péréquation financière entraînerait un flux et un reflux des prétendus 218 millions, avec des transferts d'argent dans tous les sens.

C'est faux.

Seule la somme nette due ou à recevoir par chaque commune fait l'objet d'un transfert.

Frais engendrés

Il est prétendu que la péréquation financière entraînerait des frais administratifs considérables et la création d'une immense machine pour sa gestion.

C'est faux.

Plus simple que la péréquation actuelle, qu'elle remplacera progressivement, la nouvelle péréquation intercommunale entraînera en fait moins de travail administratif qu'aujourd'hui.

Les impôts communaux

Il est prétendu que les critères de péréquation, en particulier l'effort fiscal communal, conduiraient à alourdir la fiscalité.

C'est faux.

Alors que ce critère compte pour 60% dans la péréquation actuelle, il ne pèse plus que 16% dans le nouveau projet soit presque 4 fois moins qu'auparavant. L'effet ne peut pas être une hausse des taux communaux par rapport à aujourd'hui.

L'impôt cantonal

Il est prétendu que les impôts cantonaux vont augmenter.

C'est faux.

La péréquation financière intercommunale soumise au vote le 21 mai ne concerne pas la loi sur les impôts directs cantonaux mais la loi sur les communes (art. 140 b). Le taux d'impôt cantonal n'est pas touché et reste à 129, sans augmentation.

Compte de régulation touché?

Il est prétendu que, en cas de succès du référendum, le compte de régulation serait remis en cause.

C'est faux.

Le Conseil d'Etat a décidé que le compte de régulation entrera en vigueur au 1er janvier 2001. Seule la péréquation intercommunale est donc concernée par le référendum actuel, à l'exclusion de tout autre élément du projet EtaCom.

Le cas de Lausanne

Il est prétendu que Lausanne serait financièrement pénalisée par la nouvelle péréquation.

C'est faux.

Le fonds de péréquation prévu fait gagner 1,47 million à Lausanne. Comme il est seul à être contesté, le refus de la péréquation se traduirait par une charge supplémentaire pour Lausanne. En cas de refus, celle-ci perdrait en fait 1,47 million.

Cérémonie de baptême

Le SPOP nouveau est arrivé

Le 27 avril dernier, tous les collaborateurs du Service de la population se retrouvaient lors d'une fête d'inauguration. Ambiance.

Par petits groupes, les gens se dirigent vers l'entrée de la salle Fréminet. L'atmosphère est légère et décontractée. Il règne presque un air de fête. Il faut dire que pour une fois, la réunion à laquelle les collaborateurs sont conviés est inhabituelle. Pas d'objectifs ni de missions à accomplir ce jour-là. Aujourd'hui, on célèbre, et ce sont eux, à qui l'Etat rend hommage, car par leur démarche participative, sous la houlette de Frédéric Chevallay, chef de service du Service de la population (SPOP) et Président du comité de pilotage du SPOP (Copil SPOP), ils ont contribué à la naissance du nouveau service. Le SPOP Nouveau est arrivé.

Un jour symbolique

La partie officielle démarre. Place aux discours. Dans les propos de Frédéric Chevallay et Nicolas Bongard, responsable de la Division Etrangers, Naturalisations, Passeports (ENP), les mêmes mots reviennent: travail d'équipe, démarche participative. On sent que les collaborateurs sont au centre de la réunion. Toutefois, comme l'affirme justement Frédéric Chevallay, «aujourd'hui, le travail n'est pas terminé. C'est un jour symbolique qui marque la fin de certains groupes de travail.» Mais l'entreprise continue! Le service aura à relever d'importants défis, notamment prochainement sur le dossier délicat de l'asile. Frédéric Chevallay, rappelle non sans émotion, qu'il est très sensi-



Atmosphère décontractée au baptême du SPOP

ble à ce problème, d'autant plus qu'en qualité d'ancien délégué au CICR, il a déjà vécu cette question «dans sa chair». Quelques instants plus tard, on sent monter de la salle l'esprit de solidarité à l'évocation de souvenirs mémorables lorsque Nicolas Bongard rappelle le déménagement du service dans les locaux de Beaulieu, «pas évident» en précisant que tout le monde avait mis le T-shirt pour l'occasion.

C'est par un éclat de rire que l'audience salue l'entrée en matière du Chef du Département Claude Ruey: «SPOP: Saut Précaire Ou Périlleux dans le vide ou pas? Je préfère y voir une note musicale, car lorsqu'un nouveau service a un nom aussi musical que SPOP, il ne peut qu'appeler à la fête!» Une fois encore, les collaborateurs sont au cœur des propos tenus: «Je saisis l'occasion de cette cérémonie pour vous féliciter; vous féliciter tout d'abord pour la loyauté dont vous avez fait preuve et la qualité de la collaboration et vous remercier.»

Place à la détente. A présent, tout le monde se déplace en direction du buffet pour trinquer. Chacun peut maintenant savourer le succès dont il a été l'artisan.

Vu de l'intérieur

Mais comment a-t-on vécu ces changements sur le terrain? A l'ENP et à l'Etat civil, on s'exprime plutôt favorablement, tel ce collaborateur du secteur Etrangers, ravi, car grâce au déménagement il a pu se rapprocher de ses collègues du secteur passeports et se familiariser ainsi avec leur travail. Bémol de la part d'une personne des Naturalisations qui n'a pas bien compris pourquoi son secteur est rattaché aux Etrangers.

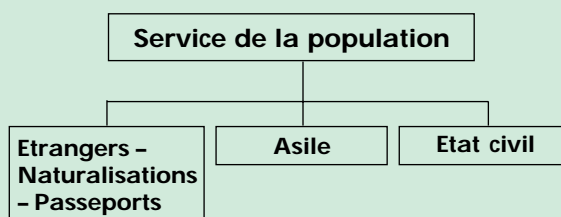
Des collaboratrices d'un groupe de travail, soulignent qu'elles ont grandement apprécié pouvoir participer à la réorganisation du service. Au moins, relèvent-elles «on ne nous a pas imposé des changements. On avait notre mot à dire!».

Dans le secteur de l'Asile, si les dossiers sont peut-être plus lourds qu'ailleurs, les gens ne semblent pas être trop affectés par toutes ces métamorphoses, même si certains admettent être un peu déboussolés pendant cette période de transition car ils n'ont pas encore de chef déterminé.

Elisabeth Thorens

Genèse du SPOP

Le 1^{er} janvier, le Service de la Population (SPOP) a vu le jour. Quarante personnes, représentant plus de la moitié de l'effectif de ces domaines ont planché sur l'organisation du nouveau service par le biais de groupes de travail. Cadres et collaborateurs ont présenté un rapport qui a été accepté par le Chef du DIRE et qui débouche aujourd'hui sur l'organigramme présenté ci-joint.



Par décision du 28 avril 1999, le Conseil d'Etat a regroupé le Service de l'intérieur et des cultes (SIC), le Service de justice et législation (SJI) et le Ser-

vice de la population et des migrations (SPM) en deux nouvelles entités: le SPOP et le Service de Justice, de l'Intérieur et des Cultes.

Il est à relever que, malgré la surcharge de travail considérable que cette démarche participative a occasionné au sein du service, cette dernière a été réalisée dans les délais impartis tout en assurant une haute qualité d'exécution.



Bulletin des postes vacants

Les postes présentés dans ces pages sont réservés aux collaborateurs de l'administration cantonale vaudoise
Ils sont ouverts indifféremment aux femmes et aux hommes

Réf.	Fonction	Description
2065	Adjoint B cl. 27-30 100%	Activité: assure l'interface entre le SPAS et l'ensemble des prestataires de l'action sociale régionalisée afin de créer les conditions nécessaires à une prise en charge efficace des usagers et une égalité de traitement dans le respect du cadre fixé par les lois et les directives cantonales. Organise la collaboration interne institutionnelle dans le domaine de l'ASV, du RMR, des assurances chômage et invalidité, de l'orientation professionnelle, avec les instances cantonales et régionales concernées. Indispensable: titre universitaire, si possible en sciences sociales, avec pratique professionnelle de 8-10 ans environ. Expérience de management et de relations publiques, connaissance de la gestion de projets, bonnes connaissances de l'action sociale et de l'organisation politique et administrative vaudoise. Aisance dans les contacts et la communication (animation de groupes et gestion des conflits).
2070	Chef de projets de recherche cl. 25-28 80%	Activité: au sein du service de prévoyance et d'aide sociales, adapte le concept de réinsertion mis en œuvre en fonction des événements et du contexte, et en assure le suivi. Indispensable: titre universitaire, si possible en sciences sociales avec une pratique professionnelle d'environ 5 ans. Aisance rédactionnelle, connaissance du domaine comptable et de la tenue d'un budget. Maîtrise des outils bureautiques (Word, Excel, Powerpoint, Lotus Notes). Aptitude à gérer un projet et à diriger une équipe. Connaissances de l'organisation politique et administrative vaudoise. Sens des responsabilités, de la communication et de la négociation. Intérêt pour le domaine de la réinsertion sociale et professionnelle. Permis de conduire et véhicule.
2066	Economiste (analyste financier) cl. 24-28 100%	Activité: assister les CSR et les sections du SPAS dans l'évaluation des situations financières des indépendants et de l'influence de celles-ci sur l'octroi d'aides sociales. Indispensable: licence en sciences économiques avec 3 ans de pratique environ ou diplôme de l'ESCEA avec pratique de 6 ans environ. Diplôme de contrôleur de gestion. Connaissance de la fiscalité vaudoise, connaissance du domaine de l'évaluation immobilière, maîtrise des outils de gestion informatique (Word, Excel, Lotus Notes), connaissance de l'allemand.
2074	Economiste (analyste financier) cl. 24-28 100%	Activité: assister les CSR et autres organes d'application de l'ASV ainsi que les collaborateurs des sections du SPAS (BRAPA, AIS) dans l'évaluation des situations financières des indépendants et de leurs influences sur l'octroi des aides. Assumer la gestion administrative de l'unité de contrôle et de conseils (UCC). Participer à des études et analyses financières selon les besoins du Service. Elaborer des préavis, des propositions de décisions et des directives, et des rapports d'analyse. Indispensable: licence en sciences économiques avec 3 ans de pratique professionnelle environ, diplôme de l'ESCEA avec environ 6 ans de pratique. Diplôme de comptable/contrôleur de gestion ou titre équivalent bienvenu. Formation complémentaire en milieu fiduciaire, expérience dans la révision comptable fiduciaire, excellente connaissance de la fiscalité vaudoise et du domaine de l'évaluation immobilière. Connaissances des régimes sociaux vaudois. Maîtrise des outils de gestion informatique et bureautique (Word, Excel, Lotus Notes), connaissance de l'allemand. Véhicule.
2067	Economiste (contrôleur de gestion) cl. 24-28 100%	Activité: assiste les CSR et les sections du SPAS dans l'évaluation des situations financières des indépendants et de l'influence de celles-ci sur l'octroi d'aides sociales. Indispensable: licence en sciences économiques avec pratique de 3 ans environ, diplôme de l'ESCEA avec 6 ans de pratique environ. Diplôme de contrôleur de gestion. Expérience de la révision comptable, fiduciaire et du contrôle de gestion. Connaissance de la gestion des organisations. Maîtrise des outils de gestion informatique.
2068	Chargé de recherche prestations cl. 22-25 100%	Activité: assister le chef de projets dans la mise en place de contrats de prestations pour les autorités d'application des régimes sociaux (2 unités pilotes suivies de 11 autres entités). Appuyer et conseiller les unités dans leurs démarches. Indispensable: titre universitaire avec pratique professionnelle jugée utile à l'exercice de la fonction d'un an au minimum ou pratique professionnelle de 5 ans environ en tant que chercheur associé. Licence HEC ou diplôme HEG (ESCEA) ou titre jugé équivalent permettant de mener à bien un projet en Nouvelle Gestion Publique (New Public Management). Avoir collaboré à la mise en œuvre d'un projet, connaissances des techniques de modélisation, connaissances de comptabilité simple (budgets). Capacité de conduite et animation de groupes, expérience dans la technique d'entretiens, intérêt pour le domaine social, sens de la communication, aptitude au conseil. Maîtrise des outils bureautiques (Word, Excel, Powerpoint, Lotus Notes, MS Project), capacités rédactionnelles. Connaissances de l'allemand et/ou de l'anglais souhaitables. Permis de conduire et véhicule.

2077	Ingénieur C cl. 22-25 ou Secrétaire-juriste cl. 22-25 100%	<p>Activité: chargé de veiller à l'application de la législation fédérale relative à la protection des travailleurs, dans le domaine de la sécurité du travail. Mène des campagnes de prévention des risques professionnels. Conseille les employeurs et les travailleurs sur les plans technique et juridique.</p> <p>Indispensable: diplôme d'ingénieur EPF ou titre jugé équivalent. Ou diplôme d'ingénieur ETS ou titre jugé équivalent et pratique professionnelle de 3 ans en règle générale (ingénieur C); licence en droit (secrétaire-juriste). Formation universitaire de nature scientifique, si possible pratique professionnelle dans le secteur technique de la sécurité du travail. Intérêt pour ce domaine. Entregent, capacité de communication et de persuasion, autonomie, esprit de décision. Le titulaire devra suivre une formation complémentaire spécialisée (post-grade).</p>
1753	Comptable de département cl. 20-23 100%	<p>Activité: assurer la bonne tenue de la comptabilité départementale (imputations, validations, contrôles). Fournir les indicateurs financiers et statistiques. Participer à la préparation du budget et passer les opérations de bouclage. Participer à la mise en place d'une comptabilité analytique.</p> <p>Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Pratique professionnelle de 12 ans en règle générale. Expérience en comptabilité générale jusqu'à la clôture complète, connaissance des systèmes informatiques intégrés d'information financière et expérience dans le développement de ce type de logiciels. Expérience en matière de gestion de projets. Capacités de leadership, esprit critique, sens de la négociation, goût pour la communication. Flexibilité.</p> <p>Souhaité: diplôme de comptable, éventuellement en cours de préparation.</p> <p>Remarque: votre dossier complet (CV, photo copies de diplômes et certificats) est à adresser au BRH, Bureau des Ressources Humaines, réf. 1753, R. Caroline 4 – 1014 Lausanne, à l'att. de M. Bruno Franco. Des informations sur le poste peuvent être obtenues auprès de M. François Mermoud, Adjoint, responsable de la direction départementale finances et contrôle de gestion, 021 /316 50 05.</p>
2027	Assistant social A cl. 19-21 ou B / cl. 17-19 70%-100%	<p>Activité: appui social aux familles et enfants en difficulté (mauvais traitements, négligences, difficultés éducatives, entretiens, visites, évaluation sociale) ou en situation de crise. Exercice de mandats judiciaires dans la protection des mineurs à la demande des autorités judiciaires civiles et pénales. Mise en œuvre de placements de mineurs, avec l'accord des parents. Exercice de la fonction au sein d'une équipe de protection de la jeunesse, en collaboration avec les personnes référentes agissant dans le domaine de la petite enfance.</p> <p>Indispensable: diplôme en travail social, assistant social, éducateur spécialisé ou titre universitaire jugé équivalent. Expérience dans le domaine du travail social auprès des familles et de la protection des mineurs. Intérêt et aptitude pour l'évaluation et/ou pour l'accompagnement de familles avec enfants en bas âge. Intérêt pour le développement de l'action sociale dans le domaine de la protection de la jeunesse. Aisance de communication et de rédaction. Esprit de collaboration, résistance au stress, équilibre émotionnel.</p>
2078	Assistant social A, cl. 19-21 ou B / cl. 17-19 ou C / cl. 13-15 80%	<p>Activité: prise en charge individuelle de mandats tutélaires de mineurs. Evaluation de situations familiales, socio-professionnelles et formatives. Collaboration avec l'ensemble du réseau socio-éducatif. Travail avec les familles, suivi de la procédure d'asile.</p> <p>Indispensable: diplôme d'assistant social ou titre jugé équivalent avec environ 6 ans de pratique professionnelle (Assist. social A); diplôme d'assistant social ou titre jugé équivalent (Assist. social B); CFC requérant au moins 3 ans d'apprentissage ou titre jugé équivalent. Attestation de réussite à l'examen de présélection d'une école d'assistants sociaux reconnue (Assist. social C). Aisance dans la communication, intérêt pour le travail avec les enfants et les adolescents. Expérience confirmée du travail social polyvalent. Ouverture face à des populations étrangères défavorisées. Flexibilité, capacité à travailler dans l'urgence.</p>
2076	Spécialiste d'opérations A cl. 18-20 ou B / cl. 15-17 ou C / cl. 13-15 ou Employé d'administration, cl. 10-12 100%	<p>Activité: contact avec le public en rapport avec la loi sur la poursuite et la faillite. Travaux spéciaux à l'extérieur et travaux administratifs au bureau.</p> <p>Indispensable: pratique professionnelle de 3 ans en règle générale comme spécialiste d'opérations B, ou CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent + attestation de perfectionnement + pratique professionnelle de 9 ans en règle générale dont 3 ans dans un OPF (spécialiste d'opérations A); pratique professionnelle de 3 ans en règle générale comme spécialiste d'opérations C ou CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent + attestation de perfectionnement + pratique professionnelle de 6 ans en règle générale dont 2 ans dans un OPF (spécialiste d'opérations B); CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent + attestation de perfectionnement + pratique professionnelle de 3 ans en règle générale après l'obtention du CFC (spécialiste d'opérations C); CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent (employé d'administration). Le titulaire sera appelé à utiliser son véhicule privé pour les besoins du service.</p> <p>Souhaité: connaissances informatiques.</p>



2069

**Employé principal
d'administration**
cl. 14-16
50%

Activité: assurer l'appui administratif et logistique d'un projet dans le cadre des contrats de prestations avec les autorités d'application des régimes sociaux.

Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique professionnelle de 6 ans en règle générale. Maîtrise des outils bureautiques (Word, Excel, Powerpoint, Lotus Notes), habileté avec les logiciels MS Project et Flow Charter, expérience dans la tenue de PV. Sens des priorités.

2072

Laborantin spécialisé
cl. 16-18
ou Laborantin principal
cl. 14-16
ou Laborantin
cl. 10-12, 50%

Activité: assurer dans le cadre d'un laboratoire accrédité EN 45001, le contrôle de la qualité des matériaux utilisés dans la construction routière pour les chantiers de construction et d'entretien. Exécuter de manière indépendante des prélèvements, essais, mesures et contrôles des matériaux, conformément aux directives définies dans le manuel qualité. Assurer la maintenance des équipements, effectuer des calculs, établir des rapports de contrôle (étalonnage).

Indispensable: CFC de laborantin ou titre jugé équivalent avec 8 ans de pratique professionnelle (laborantin spécialisé); CFC de laborantin ou titre jugé équivalent avec environ 6 ans de pratique professionnelle (laborantin principal); CFC de laborantin ou titre jugé équivalent (laborantin); CFC de laborant en physique ou chimie. Maîtrise des outils informatiques (Excel, Access). Connaissances des produits et de la technologie des matériaux de construction. Connaissance des normes du génie civil. Permis de conduire.



Les décisions de la quinzaine

DEC

Département de l'économie

Fusion des offices régionaux de placement de Montreux et Vevey

Du fait du départ du chef de l'Office régional de placement (ORP) de Montreux et face à la baisse du chômage, le Conseil d'Etat a décidé de la fusion des ORP de Montreux et de Vevey. Ceux-ci resteront chacun sur leur site actuel mais seront dirigés par un seul responsable. Le taux de chômage ayant passé d'un maximum de 8,3% en janvier 1997 à 3,7% en février 2000, les effectifs des Offices ont été régulièrement revus à la baisse. Cela sans licenciements mais par le non-remplacement des départs naturels, des baisses du temps de travail pour ceux qui le désiraient, et du job sharing. Le total des effectifs des ORP a ainsi passé en 18 mois de 380 à moins de 300 personnes.

Roger Piccand, chef du Service de l'emploi,
021/316 61 01

Consultation fédérale relative à des modifications du droit des obligations

La Confédération a mis en consultation un avant-projet et un rapport de la Commission des affaires juridiques du Conseil national suite à une initiative parlementaire concernant des modifications du droit des obligations, plus spécialement relatives aux procédures appliquées lors de transferts d'entreprises et de rapports de travail, ainsi que lors de licenciement collectif en cas de faillite ou

de sursis concordataire. Le Conseil d'Etat soutient les propositions fédérales, soit:

- la suppression de la responsabilité solidaire de l'acquéreur d'une entreprise pour les prétentions du travailleur si celles-ci sont échues avant le transfert de l'entreprise;
- la couverture en faveur du travailleur du risque d'insolvabilité de l'employeur;
- le fait que les dispositions légales en matière de licenciements collectifs ne soient pas applicables en cas de faillite ou de procédure concordataire.

Roger Piccand, chef du Service de l'emploi,
021/316 61 01

Commission d'enquête parlementaire sur les EMS: rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil

Le Conseil d'Etat adresse un rapport au Grand Conseil à propos de la demande d'institution d'une commission d'enquête parlementaire concernant les établissements médico-sociaux (EMS). Considérant que cette décision est du ressort exclusif du Parlement, le Conseil d'Etat ne se prononce pas sur l'opportunité d'instituer une commission d'enquête. Son rapport contient une information exhaustive sur les EMS, afin que le Grand Conseil ait en main tous les éléments sur lesquels fonder sa décision.

Jacqueline Maurer-Mayor, présidente
du Conseil d'Etat, 021/316 60 01
Vincent Grandjean, chancelier d'Etat,
021/316 40 42

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Soustraction d'enveloppes au Bureau vaudois d'adresses

Le 16 novembre 1993, un groupe de personnes, dont des députés populistes (POP), a subtilisé 3000 enveloppes dans les locaux du Bureau vaudois

des adresses (BVA) et les a remises ensuite au président du Grand Conseil. Dans sa réponse à une question posée le même jour par le député Franco del Pero, le Conseil d'Etat indique que cet acte ne relève pas de la loi cantonale du 25 mai 1981 sur les fichiers informatiques et la protection des données (LPDP), cette loi protégeant le particulier contre une utilisation abusive de données par des services de l'Etat, et non contre les agissements d'un particulier. Enfin, l'acte commis par les députés ne s'inscrit pas précisément dans le cadre du serment qu'ils ont prononcé, mais n'en constitue pas pour autant une violation de la loi sur le Grand Conseil.

Me Jean-Luc Schwaar, Service de justice,
de l'intérieur et des cultes, 021/316 45 63

Registre du commerce: des retards en voie de résorption

Centralisé à Moudon où il est installé depuis le 1^{er} mars 2000, le Registre du commerce, qui dépend du Tribunal cantonal, a été l'objet, le 8 mars, d'une interpellation urgente du député Patrick de Preux au sujet de dysfonctionnements. Le Conseil d'Etat vient de répondre que les lenteurs, constatées à Lausanne essentiellement, ne sont en rien liées au déménagement et à la centralisation du RC, mais identifiées de longue date en raison d'une organisation devenue obsolète au fil des ans. C'est donc bien la centralisation et l'informatisation des données qui permettra au RC, d'ici l'été, de se remettre à niveau et d'être totalement opérationnel au printemps 2001.

Thierry Hogan, chef de projet pour la réforme
de l'organisation judiciaire, 021/316 45 70.

Amélioration de l'exercice des droits de la défense

Les compétences répressives du juge d'instruction ayant été augmentées, le député Dominique Fasel a demandé au Conseil d'Etat d'améliorer l'exercice de la défense. Comme le système de l'ordonnance de condamnation est conforme à la garantie du jugement équitable et que l'inculpé



peut déjà largement bénéficier d'un avocat d'office, le Conseil d'Etat a décidé de répondre négativement à ces propositions de mesures. Il présente toutefois un projet de modification du Code de procédure pénale qui permettra d'améliorer l'information de l'inculpé, au stade de la fin de l'enquête, sur les droits à une défense d'office.

Service de justice, de l'intérieur et des cultes, Me Diego Bishof, 021/316 45 45

DINF

Département des infrastructures

Nouveaux outils d'aménagement et nouvelles normes de construction en consultation

Le Conseil d'Etat met en consultation la modification du règlement d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (RATC). Le principal objectif est de mettre en œuvre les nouveaux instruments (plan directeur localisé et plan de quartier de compétence municipale). Mais il s'agit aussi de mettre à jour un règlement datant de 1986 et d'adapter les règles de construction à l'évolution des normes techniques professionnelles.

Chantal Dupré, adjointe au chef du Service de l'aménagement du territoire, 021/316 74 31

Accord intercantonal sur les marchés publics en révision

Le gouvernement accueille favorablement la révision de l'Accord intercantonal sur les marchés publics. Celle-ci est nécessaire pour préparer l'entrée en vigueur de l'accord bilatéral sur les marchés publics avec l'Union européenne, améliorer l'harmonisation intercantonale au-dessous des seuils internationaux et inclure les communes qui seront aussi soumises par l'accord bilatéral. L'indispensable révision de l'AIMP doit aussi per-

mettre de tenir compte des expériences faites après deux ans d'ouverture des marchés publics. Le Conseil d'Etat constate toutefois que l'accord proposé reste perfectible sur le fond et sur la forme. Certaines définitions restent susceptibles de divergences d'interprétations, cause d'insécurité pour les adjudicateurs et les soumissionnaires. Il regrette que des règles différentes sur la notion de marchés de construction soient prévues en dessus et en dessous des seuils internationaux et demande la création d'une instance intercantonale de recours.

Jean-Luc Perret, Secrétaire général, 021/316 70 03

Michel Rubattel, adjoint, 021/316 70 32

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Arrêté sur la statistique dans le domaine de la santé

Le Conseil d'Etat a adopté un arrêté réglant l'organisation des relevés statistiques, administratifs et comptables effectués auprès des établissements de santé hospitaliers et non hospitaliers. Cet arrêté a pour but premier de contribuer à améliorer la qualité de la statistique fédérale des établissements de santé «soins intra-muros», qui s'est caractérisée en 1999 par de nombreux retards dans la fourniture de l'information et par la livraison de données de qualité inégale, voire incomplètes. Par ailleurs, l'arrêté précise plus clairement ce que l'Etat attend des hôpitaux en termes d'output de la comptabilité analytique et de données d'activité et de coût des Services mobiles d'urgence et de réanimation (SMUR).

Henri Briant, responsable du système d'information, Service de la santé publique, 021/316 42 81

Modifications d'ordonnances fédérales dans le domaine des médicaments

Le Conseil d'Etat a approuvé les projets de modifications dans le domaine des médicaments des ordonnances sur l'assurance maladie et sur les prestations de l'assurance des soins, mis en consultation par le Département fédéral de l'intérieur. Ces modifications fixent les nouveaux principes de prix des médicaments et de rémunération des prestations spécifiques des pharmaciens lors de la réalisation des ordonnances médicales. La remise de médicaments génériques est encouragée par une incitation tarifaire.

Anne-Sylvie Fontannaz, pharmacienne cantonale, 021/316 42 01

DFIN

Département des finances

Réduction du temps de travail dans l'Administration cantonale

En réponse à une interpellation du député Michel Goly sur la revendication de réduction du temps de travail dans l'Administration cantonale, révélée par une enquête du Bureau de l'égalité, le Conseil d'Etat rappelle les principales mesures contenues à cet égard dans l'accord avec la FSF sur la révision du statut de la fonction publique, à savoir: réduction de l'horaire hebdomadaire de 42 h ½ à 41 h ½, compensation à 120% pour le travail de nuit et une 5^e semaine de vacances pour les collaborateurs de 20 à 50 ans. Ces améliorations seront entièrement financées par des économies réalisées dans d'autres secteurs, notamment auprès de la Caisse de pensions.

Frédéric Daler, chef du Service du personnel, 021/316 19 19

DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

Jusqu'en 2001, la loi sur la HEP s'appliquera en parallèle avec l'ancienne réglementation

Conformément à ce que prévoit la loi sur la Haute Ecole Pédagogique (HEP) votée en mars par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat a arrêté les dispositions destinées à assurer la transition entre l'ancienne législation et la nouvelle. L'arrêté du Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la HEP au 1^{er} juin 2000, suffisamment tôt pour permettre la mise au concours des postes de directeurs et responsables de section de la nouvelle école. L'ancienne réglementation s'appliquera cependant à tous les étudiants qui auront commencé leur formation pédagogique avant l'ouverture de la HEP, en été 2001. Un contrat de prestations sera par ailleurs établi pour la HEP au plus tard pour l'exercice budgétaire 2005.

Philippe Lavanchy, chef du Service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation, 021/316 34 00



Durant la session du 1^{er} mai, deux nouveaux députés sont entrés en fonction:

Alexandre Bidaud, chef de train CFF, domicilié à Lausanne, a succédé à Pierre-Yves Maillard, député socialiste de l'arrondissement de Lausanne.



Michel Cornut, assistant social, domicilié à Lausanne, remplace Pierre Tillmanns, député socialiste de l'arrondissement de Lausanne.



Un nouveau président

Le Bureau du Grand Conseil 2000-2001 a été élu le lundi 1^{er} mai 2000.

Sa composition est la suivante:

Président: **André Gasser**, député Vert (photo).



Premier vice-président: Pierre Rochat (L).

Deuxième vice-président: Francis Rossier (R).

Scrutateurs: Roger Randin (S), Claudine Nicollier (R), Joël Bonny (L) et Verena Berseith Hadege (POP).

L'histoire mouvementée du Château de Coppet

Ouvert au public tous les jours depuis les années cinquante, le musée du Château de Coppet abrite les souvenirs de noms célèbres: Jacques Necker, M^{me} de Staël, Benjamin Constant y ont trouvé refuge durant leur vie mouvementée.

Coppet est la seule demeure de la région lémanique encore en mains privées, ayant conservé tous ses meubles, objets d'art, tableaux et souvenirs de famille. Ce n'est pas à proprement parlé un musée mais une propriété familiale ouverte au public qui nous offre l'occasion de redécouvrir l'atmosphère des XVIII^e et XIX^e siècles, à travers la vie de plusieurs générations.

Le château

La construction du Château remonterait à l'époque de Pierre de Savoie, mort en 1268. Dès 1300, le terme de «castellum» ou bourg fortifié apparaît dans les documents de l'époque. Après avoir été partiellement incendié au cours des luttes qui opposèrent les Vaudois aux Bernois, il fut reconstruit et devint par la suite propriété de la puissante famille des princes Dohna, gouverneurs de la ville d'Orange en France. Mais sa renommée commence en 1784, année de son achat par Jacques Necker: d'origine genevoise, ministre des finances



M^{me} de Staël (1766-1817) à côté du buste de son père, Jacques Necker (Huile sur toile de Firmin Massot, coll. du Château)

sous Louis XVI, renvoyé puis rappelé après la prise de la Bastille, il tentera de redresser la situation économique et financière de la jeune République, sans succès. Il se retire des affaires publiques en 1790 pour s'installer à Coppet avec sa fille M^{me} de Staël. Devenue aussi célèbre que son père, cet écrivain, élevée à l'école des philosophes, s'enthousiasme pour la Révolution; rêvant de jouer un rôle de premier plan dans la vie politique française, elle reçoit dans son salon tous les mécontents hostiles au Directoire. Mais Napoléon l'oblige à s'exiler en 1803, et elle se réfugie à Coppet.

L'ouverture

Passé entre les mains de la famille d'Haussonville en 1878, huitième génération depuis Necker et actuelle propriétaire, le Château de Coppet est devenu aujourd'hui un site polyvalent: maison familiale, musée et lieu de cérémonie. «Un tour de force en ce qui concerne la restauration et l'entretien rappelle le maître des lieux, le comte d'Haussonville. Mais l'attachement que j'ai pour cette maison appartenant à ma famille depuis deux siècles, et le sens du devoir d'entretenir un patrimoine culturel m'incitent à continuer».

DG

Château de Coppet, tél. 022/776 10 28. Ouvert tous les jours entre 14h et 18h. Du 1^{er} juillet au 31 août: 10h-12h et 14h-18h.



Le mobilier doré, signé des fameux ébénistes français du XVIII^e, était celui de Necker à Paris

Spectacles

Cathédrale de Lausanne. *De Bach à Stravinski et grégorien continu par le Choeur universitaire de Lausanne.* Les 14 et 15 juin, 20h30.

Eglise Saint-Etienne, Moudon. Choeur des armaillis de la Gruyère, suivi d'une «chantée» à l'Ancienne Caserne. Dimanche 21 mai, 17h.

Usine à gaz, Nyon. Jean-Louis Trintignant met en voix un des derniers textes d'Aragon, *La valse des adieux.* Les 7 et 8 juin, 21h.

Centre paroissial d'Ouchy. *Festival Conteurs du monde 2000.* Jeudi 25 mai, 20h: *Les sept perles de la méditerranée* (Liban). Vendredi 26 mai, 20h: *Jantamantra* (Inde). Samedi 27 mai, 20h: *Entre rêve et réalité* (Vietnam).

Atelier Volant, Lausanne. *Toiles d'araignées* d'Eduardo Pavlovsky. Création en langue française de la Cie L'Organon. Mise en scène de Simone Audemars; scénographie Sylvie Kleiber; décor Mario Medena. Du 16 au 4 juin (19h, relâche le lundi).

Expositions

Fondation Neumann, Gingins. *Passion du Grès. L'école de Carriès (1888-1914).* Jusqu'au 18 juin.

Musée botanique cantonal. *Flora Helvetica.* Avec la présentation du livre du même nom traduit en français. Jusqu'au 28 mai.

Protection du Léman: les usagers ont leur mot à dire

La Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL) a décidé de consulter des usagers du lac et de son bassin versant. Une première! Cette ouverture aux attentes du grand public se manifestera tout au long du mois de mai: à Morges (mercredi 17 mai au Théâtre de Beausobre, 18h), à Thonon-les-Bains (le 22), à Genève (le 23), à Sion (le 25), dans le département de l'Ain (le 31, lieu à déterminer).

Ces rencontres, présidées par des élus, sont ouvertes aux représentants du grand public: associations professionnelles, organisations de défense de la nature, etc.

Information et inscription auprès de la CIPEL, av. de Chailly 23, Lausanne, tél. 021/653 14 14.